

Comme après chaque CE, nous essayons de vous donner un point de vue réaliste des sujets importants traités avec la Direction. Voici donc notre avis sur quelques points abordés lors du CE du 19/02/2013.

« BUDGET CE : On est tous d'accord mais on ne le dira pas ! »

Comme chaque année, le vote du budget CE pour les œuvres sociales est un grand moment. L'objet de la discussion : Le déficit. Un déficit prévu ? Prévisible ? Attendu ? D'environ 150 000 € soit à peine 3 % du budget total. Autant dire que la gestion a été plutôt bonne malgré l'arrivée de Premalliance qui a fait baisser la dotation moyenne par salarié du fait de ses faibles salaires même augmentés de 7.3 % lors de son intégration et une régularisation après une étude comparative. Après des échanges sur les « je vous l'avais dit » ou la « consommation avisée des ex- Premalliance », il fallait se rendre à l'évidence : il faut baisser les prestations. La baisse reste somme toute symbolique au regard des prestations versées.

Donc, c'est avec un regard de « bons pères de famille » que, fort du constat des dépenses 2012, les élus SUD se sont associés à la CFDT et FO pour proposer le nouveau budget 2013 comportant il est vrai de légères baisses de prestations. Toutefois, c'est aussi avec le même sérieux et désir de transparence que les élus SUD souhaitent rapidement disposer d'un état 2013 des finances du CE (dotation, trésorerie, placements). Participant activement à la commission budget qu'il conviendrait de réunir plus souvent, nous vous assurons de notre vigilance quant à l'utilisation des fonds du CE qui vous appartiennent.

« Comment gérer la désorganisation ? »

Pour les non initiés et pour résumer à outrance ce point, la réorganisation de la gestion en cours, vise à transférer la gestion de certaines CCN actuellement gérées sur le site de Montholon vers des sites de provinces.

La cause, un engorgement des services lié, non pas à une explosion de la charge de travail mais à l'histoire :

Il était une fois, un groupe nommé ISICA qui gérait la CCN alimentaire avec des « logiciels maisons » qui donnaient entière satisfaction aux clients ainsi qu'aux gestionnaires. Une belle histoire qui prit fin 4 ans après un changement de logiciels et l'afflux massif de CDD sur le site de Montholon. Une histoire qui pourrait se reproduire ailleurs à chaque nouvelle intégration et les migrations informatiques qui vont avec (Voir nos tracts sur la migration PARTEO SI).

Pour « bons et loyaux services », nos collègues se voient retirer une partie de leur activité au profit des sites en provinces. On peut comprendre l'inquiétude que peuvent ressentir les salariés de ce site car au-delà de l'activité, c'est leur emploi, voire leur site que l'on menace. Car, à demi-mots, la direction reconnaît une réflexion sur l'avenir des sites Parisiens, jugés trop coûteux.

C'est aussi pour cette raison que nous avons été solidaires du mouvement social organisé sur ce site pendant que ce point était débattu en séance plénière du comité d'entreprise. Comment entériner la mise en place d'une organisation par un avis même défavorable quand des personnes sont prêtes à perdre une partie de leur salaire en faisant grève pour manifester leur profond désaccord ?

Ceci n'a pas empêché le secrétaire du CE d'estimer, seul contre presque tous, que nous étions valablement consultés et qu'un avis pouvait être rendu. Allant même jusqu'à proposer à la direction des solutions de passage en force. Chacun se fera sa propre idée de la DEMOCRATIE.

C'est donc pour cette raison que les élus CGT, FO et SUD ont quitté la séance marquant ainsi leur désaccord et leur volonté de ne pas rendre d'avis. A suivre !

« Lisser pour combler les creux ! »

Emanant « à priori » de demandes de quelques salariés, la direction nous a présenté un projet d'accord permettant au personnel de lisser le 14ème mois sur 13 mois. Nous avons fait part à l'assemblée de la vision SUD sur le sujet, à savoir assouplir le mode d'acompte actuel en permettant à tout moment aux salariés de demander une avance sur les 13^{ème} et 14^{ème} mois sans pondération. Avec cette mesure, il ne serait donc plus nécessaire de mettre en place un accord comme ici proposé et qui d'ailleurs ne sera signé que par la CFDT et la CGC. Enfin comme nous connaissons les travers qui animent certains responsables, nous sommes inquiets sur le lissage qui pourrait grossir artificiellement et faiblement le salaire mensuel des salariés ayant fait ce choix et qui nous le savons, sont souvent les plus « démunis ». De plus, Le choix de ce mode de rémunération sera quasi irrémédiable, même si les ressources humaines sont prêtes à étudier des demandes exceptionnelles. Dans ce cadre, L'avis SUD sur cette consultation a été **défavorable**.

« Quand c'est bien, disons le ! »

La direction nous a présenté un projet d'avenant en cours de négociation avec nos collègues portant sur la modification d'un pan de l'accord relatif à l'ARTT. La modification proposée ramènerait le nombre de jours de 22 à 10 jours épargnés dans le CET pour pouvoir prétendre à un congé. Après discussion avec la direction, SUD a obtenu que le caractère consécutif des 10 jours soit ôté de l'accord. Ainsi un salarié souhaitant prendre 10 jours minimum dans l'année pourra en accord avec son responsable les planifier à l'avance (et non au coup par coup) sans obligation de prendre ces congés consécutivement. Les élus SUD ont donc rendus très logiquement un avis **favorable** à cette consultation.

« VAD Valeur Ajoutée Détruite »

Le dernier comité d'entreprise nous a hélas encore donné l'occasion de mesurer les intentions destructrices de notre chère (très chère) direction générale.

A la baguette, Mr DABAT assisté de Mr ROPELEWSKI, est venu nous vanter les mérites de la vente à distance. Maintenant, on ne parle plus que de cela et ce mode de commercialisation est paré de toutes les vertus. Mais à y regarder de plus près, les intentions cachées sont bien moins louables que les discours officiels. Pour preuve, le « recyclage » automatique des anciens délégués à la création d'entreprise, chargés de faire adhérer à notre caisse de retraite les créateurs d'entreprises. Exit la création d'entreprise ! On nous a pourtant souvent répété que les créateurs d'aujourd'hui formeront les bataillons de clients de demain. Il faut croire que cette époque est révolue. Mais pourquoi ? Posons-nous les bonnes questions pour connaître les véritables raisons qui poussent notre direction à démanteler le réseau commercial des créateurs d'entreprises pour les obliger à faire de la retraite complémentaire. La raison, la seule valable, celle qui oriente aujourd'hui toutes les décisions prises dans notre groupe, c'est la rentabilité : trop cher d'entretenir des commerciaux sur un marché de la création d'entreprises jugé peu rentable. Et ce n'est pas la fin (annoncée mais toujours retardée) de la départementalisation qui justifie cette décision. Personne n'est dupe pour ne pas voir derrière ce choix, la volonté de réduire les coûts et d'assécher encore un peu plus les réseaux commerciaux classiques : aujourd'hui la création d'entreprise, demain le marché des particuliers, puis celui des entreprises. Substituer à des commerciaux des outils de vente à distance, cela n'est pas forcément plus efficace mais c'est sûrement beaucoup moins coûteux. La rentabilité, on vous dit, la **RENTABILITE**. Mais peut-être que la priorité Clients se contente d'un petit clic sur Internet ou d'une simple conversation téléphonique. Face à ces inquiétudes, c'est un avis **défavorable** qui a été rendu par les élus SUD. A suivre !

« La minute Nécessaire de Monsieur RENAUDIN »

Ayant entendu nos différents appels du pied ou peut être en « père protecteur » au vu de la consultation sur la gestion, nous avons pu avoir parmi nous Mr RENAUDIN jusqu'à la pause du déjeuner. Nous espérons donc le voir bientôt présider la totalité d'un Comité d'entreprise !

Ne nous méprenons pas, c'est bien pour épauler Hubert CONCILE, dans ce qu'il savait être à l'avance une épreuve difficile, que nous avons pu assister aux prises de position du grand chef imposant cette consultation avec la complicité de quelques amis bien intentionnés. Avis en poche, mais la nuit portant conseil, on notera « l'officieuse décision » de nos deux « compères » de reporter la mise en œuvre de ce projet gestion après l'avis du CHSCT le 09/04/2013. Ah, délit d'entrave quand tu nous tiens !

« SUD est dans la place »

Après un premier refus il y un an, et en nous appuyant sur les derniers arrêtés de la cour de cassation de Paris, nous avons obtenu de la Direction la mise en ligne de notre site internet SUD sur le portail intranet du groupe. Vous pouvez donc désormais trouver toute notre actualité syndicale sur « **www.sudag2r.org** » A consommer sans modération ...